

Les enseignements du débat pour les associations locales d'Ivry et Paris XIII

D'abord, je voudrais dire combien ce débat a été passionnant et fructueux pour moi et je voudrais en remercier chaleureusement la Commission: que de simples citoyens, de modestes associations locales puissent débattre avec un maître d'ouvrage aussi imposant que le SYCTOM, redonne confiance dans la Démocratie.

Ce débat m'a d'abord apporté des connaissances, variées, précises, dans le domaine des déchets à travers les interventions des experts, les cahiers d'acteurs, et grâce au travail au long cours d'associations comme le CNIID et Les Amis de la Terre.

Je vis sous l'incinérateur de la TIRU, j'ai participé à la CLIS (Commission locale d'information et de surveillance), au Comité de pilotage, et j'ai maintenant l'impression que c'était il y a 10 ans!

Je ne savais pas ce qu'était la prévention, que je confondais avec la réduction des déchets et le recyclage: aujourd'hui je sais que toute politique des déchets doit commencer par la prévention, pour moins traiter et pour la préservation de nos ressources.

Je ne savais pas ce qu'était le T.M.B (tri mécano-biologique) , maintenant je sais que les agriculteurs refusent le compost qui en est issu parce que trop sale.

Je voudrais maintenant exprimer quelques regrets:

- d'abord que le temps nous ai manqué: le débat n'aura en fait duré que 3 mois, et nous avons manqué de temps pour alerter l'opinion, discuter avec nos adhérents, prendre la complète mesure des réponses du SYCTOM à certaines de nos questions.

- Un autre regret: que la population d'Ivry, de Charenton et du 13ème n'ait pas été plus présente aux différents débats, que la Mairie d'Ivry n'ait pas choisi de donner une publicité réelle au débat, dans ses journaux, ou par voie d'affichage.

Outre que nous sommes bien sûr complètement d'accord avec la Plate-forme dont vient de nous parler Patrick BERTON, je voudrais maintenant souligner

DEUX ASPECTS DU PROJET IMPORTANTS POUR LES IVRYENS, LES HABITANTS DE CHARENTON, ET POUR LES RIVERAINS PARISIENS

1- Le problème des "FCR" (Fraction combustible résiduelle) de Romainville et Aulnay.

Il s'agit des déchets concentrés, issus du T.M.B. ou tri mécano-biologique, qui, dans le projet, seraient acheminés depuis les usines de méthanisation de Romainville et Aulnay-sous-Bois, pour être incinérées à Ivry-Paris XIII.

De fait il s'agit de l'extension du bassin versant d'Ivry à une partie importante de la Seine Saint-Denis. Il s'agit d'un presque doublement de la zone de collecte d'Ivry-Paris (+ 82% exactement) et ces déchets concentrés comptent pour 1/3 de la partie incinération du projet.

Pour nous associations ivryennes et limitrophes, cet élargissement au nom de la solidarité des habitants du SYCTOM (mais en contradiction avec le principe de proximité), n'est ni souhaitable, ni acceptable:

- d'abord parce que nous avons subi depuis 1969 et subissons toujours la pollution sortant des cheminées de l'usine d'Ivry, la plus grosse unité d'incinération d'Europe jusqu'à il y a peu, mise aux normes tardivement en 2006. La durée d'imprégnation de la population, comme disent les scientifiques, est importante. Nous réclamons qu'on ne nous en rajoute pas! D'autant que le contexte est particulièrement pollué dans nos communes (par le périphérique, l'A4, etc...)

- ensuite et surtout parce que cette mesure, a été introduite en catimini, comme si de rien n'était, sans qu'elle ait jamais fait l'objet d'un débat démocratique, ni même d'une information claire à la population, ni de la part du SYCTOM, ni de la Mairie d'Ivry.

Plus 82% ce n'est pourtant pas rien!

Nous acceptons de prendre sur nos communes le traitement des déchets du bassin versant traditionnel d'Ivry-Paris, et c'est déjà beaucoup.

2- La limite de la méthanisation dans le projet de la future usine d'Ivry-Paris XIIIème

C'est la dernière chose que nous avons apprise sur le projet du SYCTOM et pas des moindres; et ce n'était pas dans le projet du maître d'ouvrage.

Didier Fournet du SYCTOM a admis le 25 novembre qu'on ne méthaniserait à Ivry qu'une partie des déchets méthanisables, pour respecter les normes liées aux risques d'explosion en milieu urbain dense.

Cette unité de méthanisation à Ivry sera dimensionnée non pas en fonction des déchets à méthaniser mais en fonction de l'environnement urbain: en d'autres termes, les déchets qui dans un autre site seraient méthanisés, seront, dans le projet d'Ivry, incinérés.

Dès lors on ne comprend pas pourquoi on projette cette usine de méthanisation à Ivry-Paris XIII, en zone où elle peut être dangereuse, et en zone où elle est forcément sous-dimensionnée.

La réponse est donnée par Didier Fournet un peu plus tard à la même réunion du 25 novembre: oui, dit-il, le SYCTOM a fait le choix de privilégier l'incinération d'une partie de ce qui pourrait être méthanisable ailleurs (papiers-cartons souillés entre autres) parce qu'il y a un réseau de chauffage urbain à Ivry.

On a là encore la confirmation que le SYCTOM donne la priorité à l'incinération dans ce projet, parce qu'il y a chauffage urbain à la clé.

Conclusion

Dans le projet du SYCTOM on acheminera les déchets concentrés de Romainville et Aulnay-sous-bois à Ivry pour y être incinérés, au mépris du principe de proximité.

On implantera une unité de méthanisation sous-dimensionnée par rapport aux déchets collectés, privilégiant par là encore l'incinération.

Nous pensons que ce projet n'est pas conforme à la hiérarchie des modes de traitement mise en place par le Grenelle de l'Environnement et la directive-cadre européenne qui sont :
prévention, réutilisation, recyclage, méthanisation et en dernier ressort incinération et mise en décharge, ces deux derniers modes de traitement étant appelés à diminuer fortement.

Nous estimons que ce projet est inacceptable en l'état, que l'ordre des priorités doit être remis à l'endroit, et que le projet doit être revu en fonction d'objectifs volontaristes de prévention, de réutilisation et de recyclage.

Anne Connan

Extraits du verbatim du 25/11
Didier Fournet le 25/11

"Concernant le projet d'Ivry-Paris XIII, d'autres logiques entrent en jeu : une réduction de capacité de 20 %, en prévision de la baisse du gisement ; l'introduction, comme dans les deux autres centres, de la méthanisation pour donner une priorité à la valorisation organique mais avec une limite, réglementaire, qui est le stockage de biogaz. **Une installation de tri méthanisation génère du biogaz et la réglementation prévoit des limites à ne pas dépasser pour ne pas générer de problèmes de constructibilité autour d'un site, en raison de la quantité de biogaz stocké.** C'est une contrainte des études que nous avons donnée aux équipes qui ont réfléchi à cette installation, de ne pas générer ce genre de contraintes à l'extérieur du site. La limite est de 10 t de gaz à stocker sur un site et cela donne une limite à la méthanisation. La limite des trois équipes, dans les bilans matières, est de l'ordre de 35 % de l'entrant en méthanisation, c'est-à-dire à peu près 180 000 t de produits entrant dans les méthaniseurs." (...)

"Elisabeth LOICHOT, élue Verte, Ivry-sur-Seine : Je voudrais demander à M. FOURNET, par rapport à ce qu'il vient de nous annoncer puisque c'est la première fois que nous parlons du dimensionnement de l'unité de méthanisation à Ivry, qui est fait non pas en fonction, si j'ai bien compris et vous m'arrêtez si ce n'est pas cela, non pas du volume des déchets à méthaniser mais en fonction du périmètre de risques par rapport à

l'environnement urbain.

J'ai donc une double question : d'une part, pourquoi, à ce moment-là, choisir de mettre une unité de méthanisation en plein centre urbain ? Parce que, et c'est là ma deuxième question, est-ce que, **si l'unité de méthanisation avait été dimensionnée en fonction des déchets qui pouvaient être méthanisés, n'y en aurait-il pas eu moins à incinérer ?** Que faites-vous des déchets qui ne peuvent pas être méthanisés ? Est-ce que vous les incinérez ? Je pense que oui. Si c'est vrai, si c'est ce mécanisme, c'est-à-dire qu'au lieu de méthaniser et puis d'incinérer ce qui ne peut pas être méthanisé, à Ivry nous choisissons de faire l'inverse parce que c'est à Ivry, en plein centre urbain, donc nous incinérons et, après, nous méthanisons ce qui peut l'être. Là, quand même, je pense que cela provoque un extraordinaire questionnement sur ce projet à Ivry. Si cela pousse, là aussi, à incinérer ce qui pourrait être méthanisé, il y a vraiment quelque chose qui ne va pas dans ce projet."

Didier Fournet

"Effectivement, dans l'exposé que je viens de faire, il y a une limite à la méthanisation, en raison du biogaz."

(...)

"Donc le choix sur le site d'Ivry, encore une fois, a été de concilier le traitement sur le site, au coeur du bassin versant de ces communes, **le maximum de traitement sur ce site**, sachant que **l'incinération reste un mode de traitement adapté** à la filière non recyclable en matière, en mélange ni en organique, **parce que nous sommes adossés à un réseau de chaleur**. Nous pouvons donc produire une chaleur utile aux habitants puisqu'il se trouve que cela alimente à peu près **100 000 équivalent logements en chauffage**, à coûts maîtrisés et non pas à coûts dépendants des énergies fossiles que la CPCU doit utiliser si nous ne sommes pas là. Ce bilan global et environnemental sur le site d'Ivry trouve tout son intérêt dans cet équilibre des traitements par rapport à ces différents produits qui y arrivent."